

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022

- Membres afférents au Conseil Municipal : **15**
- En exercice : **15**
- Présents : **13**
- Absents excusés : Sébastien BRET (pouvoir à David LAMANDE), Michel PÉPIN (pouvoir à Odile ASSELINEAU)
- Secrétaire de séance : Claude COSTECHAREYRE
- Président de séance : Anthony CÉLÉRIEN, Maire

Ouverture de la séance à 18 heures 35

- **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal (CM) du 14 avril 2022**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 avril 2022 est lu et approuvé à l'unanimité des membres du Conseil Municipal.

I. ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES, VIE ECONOMIQUE, TOURISME

Personnel

Par M. le Maire.

- **Mise à jour du RIFSEEP – régularisation**

Il est expliqué aux membres du CM qu'une délibération (n° 65-2021) relative à la mise à jour de l'application du RIFSEEP a été prise le 23 novembre 2021. Cette délibération annonçait un effet rétroactif au 19 août 2019.

L'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « les actes pris par les autorités communales sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication, ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'État dans le département ».

Ainsi, la délibération précitée ne saurait être exécutoire avant sa télétransmission en Préfecture le 26 novembre 2021. Il convient donc d'en annuler l'effet rétroactif.

↳ ***Délibération adoptée à l'unanimité***

- **Mise à jour du contrat d'un agent de remplacement des services techniques**

Le service technique se compose à ce jour de 2 agents titulaires à temps complet (un agent en arrêt maladie et un agent en disponibilité pour convenances personnelles jusqu'en 2024), et d'un agent contractuel de remplacement à temps non complet.

Afin d'assurer une continuité de service et de pallier à ces absences, un nouveau contrat de 2 ans à temps complet a été signé avec ce dernier.

Tourisme

- **CR de la réunion avec l'Office de Tourisme (OT) du 13/05**

Par M. Denis PERRIN, 1^{er} Adjoint en charge de l'Administration Générale, des Ressources Humaines, de la Vie économique et du Tourisme.

M. le Maire, Anthony CÉLÉRIEN, M. le 1^{er} Adjoint, Denis PERRIN, et Mme Barbara BRÉHÉRET, Conseillère Municipale, ont rencontré le Président et la Directrice de l'Office d'OT de Montélimar, M. Julien DECORTE et Mme Béatrice TARRIOTTE qui ont présenté leur structure aux élus.

Les projets et atouts de la commune ont été évoqués, notamment les circuits de randonnées en cours de rebalilage, la mise en valeur du site du Chastelas, l'aménagement de la Traverse et le marché estival.

La commune se situant au carrefour de la Communauté d'Agglomération de Montélimar Agglomération (CAMA), de la Communauté de Communes du Val de Drôme et la Communauté de Communes de Dieulefit-Bourdeaux, il a été convenu d'avoir à disposition des touristes les éditions des brochures des 3 territoires à la Maison des Lettres, Point d'Information Touristique de la commune.

Les représentants de l'OT ont expliqué qu'une vigilance particulière doit être apportée quant aux déclarations des meublés de tourisme.

Rappel : déclaration obligatoire en mairie pour les résidences secondaires.

A noter que produit de la taxe de séjour sert à financer le fonctionnement de l'OT.

II. INTERCOMMUNALITE

– CR du Bureau du 09/05

Par M. Michel THIVOLLE, Conseiller délégué à l'Intercommunalité.

Présentation de M. le Maire, Anthony CÉLÉRIEN, à ses pairs. Discussion sur l'augmentation des tarifs de la taxe de séjour 2022. Tableau des effectifs de la CAMA (800 agents suite à la mutualisation des services avec la ville de Montélimar).

– CR de la Commission Culture

Par M. Patric CISTERNE, Conseiller Municipal en charge de la Culture.

Prise de contact. Rencontre avec le Directeur de la médiathèque de Montélimar. Retour sur les manifestations du territoire.

– CR de la Commission Environnement

Par M. Michel THIVOLLE.

Retour sur les activités des différents syndicats.

– CR de la Commission Famille

Par Mme Irène MAURIN, Adjointe en charge du Social, de la Solidarité, de la Vie scolaire et de la Jeunesse.

Bilan sur les accueils de loisirs extra-scolaires Kid'o (+ 24,35 % de fréquentation, + 56,23 % pour le Kid'o de Montboucher-sur-Jabron). Formation autour de l'accompagnement le temps du repas en restauration collective à destination des ATSEM du territoire (participation d'un agent de la commune). Travaux d'extension prévus pour le centre de loisirs de Cléon d'Andran. Interventions Ludobus pour cet été (le 18/07 à Puy-Saint-Martin de 9 heures à 12 heures). Chantiers jeunes votés à l'unanimité (du 18 au 22/07, réfection des peintures du CLSH de la commune). Retours positifs sur le voyage au Cameroun d'un groupe de jeunes dans le cadre d'un chantier solidarité (reconstruction d'une école). Présentation du rapport suite à la Commission des 1000 jours lancée par le Président de la république en 2019 (interactions entre l'enfant, l'adulte et le monde qui les entoure, réduction des inégalités, etc.).

III. FINANCES

– Fixation du montant du loyer du cabinet de la psychologue

M. le Maire explique qu'une psychologue a installé son cabinet depuis le 1^{er} janvier 2022 dans le logement sis 6 Grande Rue. Il s'agit d'une occupation provisoire, le temps de réaliser les travaux du futur local de l'occupante.

Il convient de fixer le montant du loyer afin d'établir une convention d'occupation précaire des locaux entre les parties.

Il est ainsi proposé aux membres du Conseil Municipal de fixer le loyer du cabinet à 120 € / mois, sur la base d'une convention précaire de 6 mois.

↳ **Délibération adoptée à l'unanimité**

– Approbation du Compte de Gestion (CG) 2021 du Budget Principal M14

Mme Odile ASSELINEAU, Conseillère déléguée aux Finances, rappelle que le CG constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur, et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Il est ainsi soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

↳ **Délibération adoptée à l'unanimité**

– Approbation du Compte Administratif (CA) 2021 du Budget Principal M14

Mme Odile ASSELINEAU annonce les chiffres du CA :

1) Fonctionnement

Dépenses **692 392, 47 €**

Recettes **830 795, 45 €** Report de l'exercice antérieur + **82 962, 99 €**

2) Investissement

Dépenses **162 594, 96 €**

Recettes **286 978, 24 €** Report de l'exercice antérieur – **35 356, 32 €**

↳ ***Délibération adoptée à l'unanimité (hors de la présence de M. le Maire qui ne peut pas légalement approuver les comptes dont il a la responsabilité)***

– CR de la réunion de présentation du nouveau dispositif d'aides de la Région aux communes par M. Laurent WAUQUIEZ du 12/05

Par Mme Odile ASSELINEAU.

Généralités :

- Projets décidés par les communes
- Dossiers constitués de 4 pages maximum, à déposer sur la plateforme de la Région
- Dialogue direct entre la Région et les maires
- Préférence régionale

Projets éligibles pour la commune :

- Contrat Région
Contractualisation des projets avec l'ensemble des maires à l'échelle de l'EPCI sur 4 ans (soit 2022-2026). 100 000 € minimum de dépenses, dépôt des dossiers une fois le contrat signé
- Bonus ruralité
Dépôt des dossiers au fil de l'eau, à destination des communes de moins de 2000 habitants. 40 % maximum d'aide régionale dans la limite de 100 000 € de dépenses

IV. VIE ASSOCIATIVE, COMMUNICATION, PARTICIPATION CITOYENNE, CULTURE

Par M. Claude COSTECHAREYRE, Adjoint en charge de la Commission Vie associative, Communication, Participation citoyenne et Culture.

Vie associative

– Retour sur la réunion des associations du 13/05

M. le Maire a remercié les représentants des différentes associations et a rappelé l'importance que l'équipe municipale accorde à la vie associative.

La réunion s'est déroulée selon l'ordre du jour suivant :

1. Modalités de fonctionnement entre les associations et la mairie
2. Points sur les outils et supports de communication dont peuvent bénéficier les associations
3. Temps d'échanges : comment améliorer la collaboration entre les associations et la commune ?
4. Relance des Cafés Citoyens
5. Questions diverses

Communication

- Distribution du bulletin municipal assurée par les élus le week-end des 21 et 22/05 (580 exemplaires édités, 517 boîtes aux lettres recensées). Cet exemplaire a été mis en page par Anne-Marie CAHART, habitante de la commune, et imprimé à Crest.
- Relance de la page Facebook
- Prise de contact par Barbara BRÉHÉRET avec radio France Bleu afin de communiquer sur les événements divers de la commune

Participation citoyenne

- Réunion publique d'information et de concertation sur la Traverse du village fixée au samedi 11/06 de 9 heures 30 à 12 heures

Culture

– École de musique

- Dans le cadre de l'audit de l'école de musique, Patrick CISTERNE a rencontré les professeurs de la commune. Il en ressort une volonté de maintenir l'enseignement de la culture musicale à Puy-Saint-Martin tout en contenant les coûts. Les tarifs des prestations pour la saison 2022/2023 sont en cours de réévaluation et feront l'objet d'une délibération lors du CM du 16 juin prochain.
- Fête de l'école de musique le 18/06 à 18 heures (kiosque + salle des fêtes)
- Rentrée 2022/2023 le lundi 12/09

V. SOCIAL, SOLIDARITE, VIE SCOLAIRE, JEUNESSE

Par Mme Irène MAURIN, Adjointe en charge du Social, de la Solidarité, de la Vie scolaire et de la Jeunesse.

Solidarité

– CR réunion du CCAS du 17/05

Rappel des missions des membres (aide financière, aide administrative, orientation vers d'autres services sociaux, actions collectives et informatives) ainsi que des règles de confidentialité. Bilan des actions menées en solidarité avec l'Ukraine. Problème de logement pour 3 administrés. Souhait de mettre à disposition un logement d'urgence de type mobil-home (voir mutualisation avec d'autres communes). Aide financière pour un administré en difficulté. Discussion autour d'un éventuel apéritif pour les anciens en compensation du repas de fin d'année annulé en raison du Covid.

- AG de Vieillir au Village le 20/05 à 18 heures à la salle des fêtes

Vie scolaire

– Officialisation du nom de l'école (régularisation)

La dénomination, ou le changement de dénomination, étant de la compétence de la collectivité de rattachement (Loi n° 86-972 du 19 août 1986), il appartient au CM de décider de la dénomination des écoles maternelles et élémentaires.

La dénomination « école publique Violette et André MORIN » a été attribuée à l'école communale, située Grande Rue, lors de l'inauguration officielle qui s'est déroulée le 18 septembre 2015, mais n'a pas été actée par délibération.

Afin de régulariser cette situation, il est demandé aux membres du CM de valider officiellement cette dénomination.

↳ **Délibération adoptée à l'unanimité**

Rappel :

Dans les années 30 et 40 du siècle dernier, Violette et André MORIN ont officié en tant qu'instituteurs à Puy-Saint-Martin et ont marqué de nombreuses générations d'écoliers. La commune a ainsi voulu leur rendre hommage en donnant leur nom à l'école.

- L'organisation de la cantine, de l'école et du périscolaire a été bousculée les semaines 19 et 20, du fait d'une épidémie de Covid parmi les membres du personnel et les élèves.

Jeunesse

– CR Conseil Municipal de Jeunes (CMJ) du 07/05

Nouvelle composition du CMJ suite à des démissions et à de nouvelles intégrations (15 membres maximum). 3 projets évoqués : une journée citoyenne le 25/06, participation des jeunes au projet de réaménagement du parc (leurs 1ères suggestions : aire de jeux pour les enfants à partir de 8 ans, implantation d'un bassin sécurisé, chemin dallé), installation d'une cabane d'observation des oiseaux. Idées pour embellir et sécuriser le village : panneaux de signalisation sécurité enfants, réhabiliter la piste de BMX, entre autres.

Ces sujets seront étudiés entre les membres du CMJ et les membres du CM.

VI. AMENAGEMENT, CADRE DE VIE

Cadre de vie

– Point sur le dossier éolien

M. le Maire rapporte que le promoteur a analysé de manière approfondie la partie juridique du projet. Il en ressort qu'il n'est pas nécessaire de modifier le PLU pour l'implantation des éoliennes. L'étude acoustique, paysagère et naturaliste sera bientôt mise à la disposition du public pour consultation.

M. le Maire précise que la commune participe activement aux conseils stratégiques d'OursÉole et travaille avec tous les acteurs du projet. Tous s'inscrivent dans une démarche de bon sens.

Urbanisme

Par M. Michel DASPE, Conseiller municipal en charge de l'Urbanisme.

– Point sur les dossiers en cours :

- 3 nouveaux Permis de Construire (PC) déposés en mairie (soit un total de 9 dossiers depuis le 01/01/2022)
- 1 nouvelle Déclaration Préalable de travaux (soit un total de 22 dossiers depuis le 01/01/2022)

– Lotissement Le Sud :

La réception des réseaux a été réalisée, les travaux sont conformes.

Sur 9 PC déposés pour le lotissement depuis l'an passé, 2 dossiers ont reçu un avis favorable.

On ne connaît toujours pas l'organisme en charge des logements sociaux.

Les personnes intéressées et éligibles doivent déposer leur demande sur le portail gouvernemental suivant : <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/index>

Les demandes déposées en ligne, une fois validées, sont visibles par tous les bailleurs du département concerné. Lorsqu'un bailleur dispose d'un logement correspondant aux attentes des demandeurs, il prend contact avec les demandeurs.

Travaux

Par M. le Maire et M. David LAMANDE, Adjoint en charge de l'Aménagement et du Cadre de vie.

– Schéma directeur d'assainissement

La prestation s'achève et les conclusions parviendront le 25/06.

– Chastelas

Après 2 Appels d'Offres infructueux, un nouveau devis a été demandé à une entreprise locale dont les montants sont nettement supérieurs à ce qui avait été préconisé par le bureau d'études. Le chiffrage des travaux ayant été sous-évalué, il apparaît nécessaire de demander un complément de subvention auprès des organismes préalablement sollicités.

– Traverse du village

La 1^{ère} tranche de travaux a été définie avec le concours du bureau d'études en charge du dossier.

La zone concernée part de la Station d'épuration, passe par l'Auberge et redescend jusqu'au rond-point de Manas, en incluant la place de l'Église, la Mairie.

L'avant-projet définitif ainsi que le plan de financement seront terminés début septembre.

VII. QUESTIONS DIVERSES

Élus

– Une pétition contre le déplacement de l'aire de camping-cars a été déposée en mairie.

M. le Maire a reçu les personnes à l'origine de cette réclamation.

– L'entretien des chemins de la commune (passage de l'épareuse notamment) sera réalisé à compter de la semaine 21.

– La machine à glaçons de la salle des fêtes ne fonctionnant plus, il convient de la remplacer.

– Mme Irène MAURIN demande la possibilité de créer des marches entre la route de Crest et le chemin de Saint-Jean.

Public

– Une administrée interpelle les élus au sujet d'une voiture stationnée depuis des mois et visiblement à l'abandon au niveau de la rue Fangerac. Cela pose un problème pour l'accès des pompiers et complique le quotidien des riverains.

- La gendarmerie a d'ores et déjà été sollicitée.
Les élus décident de réaliser un état des lieux sur place et de concerter les habitants, afin de trouver une solution pérenne à la circulation et au stationnement dans cette zone.
- Un administré demande un retour des élus à propos du double sens cycliste (voir PV du CM du 05/10/2021).
 - Les élus précisent que sa demande a été entendue et qu'elle fera l'objet d'une réflexion lors d'une prochaine réunion de travaux.
- Un administré, représentant l'association PSMI, rappelle l'objet des chantiers participatifs du Chastelas, à savoir la valorisation du site et notamment la mise en lumière des ruines de l'ancien village. Il fait remarquer qu'une démotivation grandit parmi les bénévoles, qui se sentent cantonnés au simple débroussaillage des lieux.
 - Les élus soulignent le travail réalisé et reconnaissent que les travaux du Belvédère ont pris du retard suite à l'infructuosité des 2 Appels d'Offres. Ils rappellent que les travaux d'aménagement et de valorisation du Chastelas vont être engagés prochainement et que la situation sera éclaircie et réajustée de ce fait.

La séance est levée à 21 heures.

Prochaine séance du Conseil Municipal : le jeudi 16 juin 2022 à 18 heures 30.
--